

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

13 janvier 2006

### SOMMAIRE

19 B S.A., Luxembourg . . . . .	4168	Haut. . . . .	4175
Actaris Metering Systems S.A., Luxembourg . . . . .	4135	Cogeco, S.à r.l., Fentange . . . . .	4175
Adonis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4161	Colyzeo Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4162
Aerium Retail Properties Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4147	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
AFC Finances S.A., Luxembourg . . . . .	4160	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
Agence d'Assurances Cler, S.à r.l., Lintgen . . . . .	4162	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
Aladin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4173	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
Alliat R.V. S.A., Luxembourg . . . . .	4175	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
Amarante, S.à r.l., Dudelange . . . . .	4169	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4131
Amitié, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	4157	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4132
Amitié, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	4157	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4132
Amitié, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	4157	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4132
Amitié, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	4157	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4132
Andethana 2000, S.à r.l., Senningen . . . . .	4167	Commerce et Transport International de Bois S.A., Mamer. . . . .	4132
Auto-Service Fischer, S.à r.l., Dippach . . . . .	4171	Cosmolux S.A., Luxembourg . . . . .	4157
Autodesign S.A., Differdange . . . . .	4169	Cosmolux S.A., Luxembourg . . . . .	4157
A-Part Concept, S.à r.l., Schifflange . . . . .	4169	DBST, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4138
Benpol, S.à r.l., Dudelange . . . . .	4167	Debue & Zeimes Docteurs en Médecine Vétérinaire, S.à r.l., Bertrange . . . . .	4176
Benpol, S.à r.l., Dudelange . . . . .	4168	Eau'Ceane, S.à r.l., Bertrange . . . . .	4176
BK Industrie, S.à r.l., Emerange . . . . .	4172	Echelles André, S.à r.l., Dippach-Gare . . . . .	4176
Bokay Pictures, S.à r.l., Schifflange . . . . .	4172	Energie Electrique, S.à r.l., Berchem . . . . .	4176
Boucherie Clement, S.à r.l., Remich . . . . .	4136	Entreprise de Toiture Schaal Alex, S.à r.l., Bascharage . . . . .	4137
Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	4173	European Enterprises Consulting S.A., Junglinster . . . . .	4133
Bricobois 2000, S.à r.l., Niederanven . . . . .	4172	Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4175
Bricobois 2000, S.à r.l., Niederanven . . . . .	4172	Espace, S.à r.l., Mamer . . . . .	4158
Bricobois 2000, S.à r.l., Niederanven . . . . .	4172	Fent Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4163
C.O.H. S.A., Luxembourg . . . . .	4153	Fidia S.A., Luxembourg . . . . .	4173
Cadran S.A., Luxembourg . . . . .	4174	Fidimmo S.A., Luxembourg . . . . .	4139
Capivent S.A., Luxembourg . . . . .	4158	Finbag S.A., Luxembourg . . . . .	4135
Capivent S.A., Luxembourg . . . . .	4158	Finlav International S.A., Luxembourg . . . . .	4135
Car Wash Delux, S.à r.l., Strassen . . . . .	4174	Fintinvest A.G., Luxembourg . . . . .	4153
CB Richard Ellis S.A., Luxembourg . . . . .	4133	Gedefina Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4160
Chauffage Sanitaire François Kieffer, S.à r.l., Moutfort . . . . .	4136	Geimer Farbes S.A. . . . .	4159
Chauffage-Sanitaire Jeannot Delvaux, S.à r.l., Itzig . . . . .	4138		
Claudia & Romain, S.à r.l., Bridel . . . . .	4175		
Clerbaut Automobiles, S.à r.l., Wormeldange . . . . .			

Ghyzee S.A., Luxembourg . . . . .	4158	Navinon S.A., Luxembourg . . . . .	4137
Giacomini Investimenti S.A., Luxembourg . . . . .	4134	New Taxi Martins, S.à r.l., Dudelange . . . . .	4167
Global Insurance & Reinsurance Consultants (G.I.R.C.) S.A., Bascharage . . . . .	4134	Papillo, S.à r.l., Bertrange . . . . .	4137
Halifax S.A., Luxembourg . . . . .	4162	Praibon S.A., Luxembourg . . . . .	4174
Hizkia Van Kralingen Luxembourg, S.à r.l., Muns- bach . . . . .	4137	Premium Invest Lux Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	4159
HP Lux-Soudage, S.à r.l., Medernach . . . . .	4138	R.P.M. Group S.A., Luxembourg . . . . .	4152
Immoven S.A., Luxembourg . . . . .	4136	Ramill European Company S.A., Luxembourg . . . . .	4134
Infoteq Europe S.A., Luxembourg . . . . .	4174	Signum Luxembourg I S.A., Luxembourg . . . . .	4162
Investment Financing and Trading Holding Com- pany S.A., Luxembourg . . . . .	4134	Sitos International S.A. . . . .	4173
Itunes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4166	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg . . . . .	4168
Jan Plas S.A., Luxembourg . . . . .	4162	Sofibru S.A., Luxembourg . . . . .	4138
Jessi International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4134	Soft-Carrier S.A., Niederanven . . . . .	4135
JMTC S.A., Mamer . . . . .	4133	Soleil Finance S.A., Luxembourg . . . . .	4160
KPI Residential Property 3, S.à r.l., Niederanven . . . . .	4166	Sorifac S.A., Luxembourg . . . . .	4153
Le-Go, S.à r.l., Pétange . . . . .	4158	Techno Products, S.à r.l., Crauthem . . . . .	4139
Leyla S.A., Luxembourg . . . . .	4160	Ténérife Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	4135
Lysis Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	4136	TKL Treuhand Kontor Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	4133
M.V.S.F. S.A., Luxembourg . . . . .	4152	Ultimate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4156
Meetshow International Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	4159	Ultimate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4156
Meginvest S.A., Luxembourg . . . . .	4160	Ultimate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4156
Mosel International S.A., Luxembourg . . . . .	4130	Upper Thames S.A., Luxembourg . . . . .	4159
Naja Concepts S.A., Luxembourg . . . . .	4133	V & B Putz Design, GmbH, Wormeldange . . . . .	4136
Naselle S.A., Luxembourg . . . . .	4161	Valmont Investissements S.A. . . . .	4171
Naselle S.A., Luxembourg . . . . .	4161	Van Dijck S.A., Luxembourg . . . . .	4158
Naselle S.A., Luxembourg . . . . .	4161	Wainbrom Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4159
Nautilus Bad Kultur S.A., Itzig . . . . .	4138	Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4139
		Zither Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4169

**MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.157.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 557 du 23 novembre 1993;
  - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 5 juillet 2004 par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1149 du 13 novembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 29 août 2005 que les mandats:

1) des administrateurs:

- Monsieur Hector Maria Colonques Moreno, industriel, demeurant à E-12540 Villareal, 2, Plaza Mayor, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Manuel Colonques Moreno, industriel, demeurant à E-12540 Villareal, 2, Zalon;
- Madame Ana Garcia-Planas Marcet, sans état particulier, demeurant à E-12540 Villareal, 2, Plaza Mayor;
- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- La société KAPLAS (UK) LIMITED, avec siège social à GB-W1J 7NW Londres, 118 Picadilly, Mayfair, inscrite sous le n° 4329751 au Companies Registration Office for England and Wales en Grande-Bretagne;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg;

2) du commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix;
- venus à échéance ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 31 août 2005.

*Pour la société*  
REVILUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06116. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086480.3/687/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078270.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078271.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078272.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078273.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078274.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06419, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078275.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078276.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06435, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour C.T.I.B. S.A.*

P. Fruytier / M.T. Ostyn

*Administrateur / Administrateur*

(078277.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Junglinster, 8, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 60.775.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(078264.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**NAJA CONCEPTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 88.676.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(078265.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**CB RICHARD ELLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 77.325.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(078266.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**JMTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mamer, 45, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 82.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(078268.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**TKL TREUHAND KONTOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 89.566.

L'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la décision suivante:

- Le siège social de la société, actuellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté est transféré à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup> avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.

Luxembourg, le 15 août 2005.

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00515. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078439.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**GLOBAL INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANTS (G.I.R.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.  
R. C. Luxembourg B 82.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Signature.

(078282.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**INVESTMENT FINANCING AND TRADING HOLDING COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.800.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Signature.

(078291.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 74.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIACOMINI INVESTIMENTI S.A.

M. Iacopini / A. Jelmoni

Administrateur / Administrateur

(078299.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**RAMILL EUROPEAN COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 92.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAMILL EUROPEAN COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078301.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**JESSI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.571.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(078442.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**TENERIFE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENERIFE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078303.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ACTARIS METERING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 93.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTARIS METERING SYSTEMS S.A.

Signatures

(078304.3/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 71.091.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078305.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**SOFT-CARRIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 68.226.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078315.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**FINBAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour FINBAG S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(078316.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**LYSIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.349.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour LYSIS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(078317.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CHAUFFAGE SANITAIRE FRANÇOIS KIEFFER, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.  
R. C. Luxembourg B 57.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078318.3/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**V & B PUTZ DESIGN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 62.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078320.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BOUCHERIE CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.  
R. C. Luxembourg B 72.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078321.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**IMMOVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 38.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078357.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**PAPILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 11, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 66.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078322.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**HIZKIA VAN KRALINGEN LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 102.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078323.3/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.  
R. C. Luxembourg B 70.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078326.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**NAVINON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 77.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005*

Les actionnaires de la société NAVINON S.A. réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2005 à 14.00 heures, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les actionnaires constatent le décès de Monsieur Yogindra N. Matfatlal, Directeur, demeurant à Mumbai (Inde).  
2. La démission de Monsieur Dilip Amdekar, Chief Finance Officer, demeurant à Londres (Grande-Bretagne) est acceptée.

3. Monsieur Peter Vaz, Administrateur, demeurant à Mumbai (Inde), est nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008. Monsieur Vaz déclare accepter son mandat.

Par conséquent, les administrateurs de la société (et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008) sont les suivants:

- Monsieur Atulya Matfatlal, Chief Executive Officer, demeurant à Bombay, Inde;
- Monsieur Peter Vaz, Administrateur, demeurant à Mumbai (Inde);
- Monsieur Lars Haussmann, Conseil Fiscal, demeurant à Zurich, Suisse.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005 , réf. LSO-BH05814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078456.3/3083/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**SOFIBRU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.462.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(078327.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**HP LUX-SOUDAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7664 Medernach, 7, Wantergaass.  
R. C. Luxembourg B 95.171.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078329.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CHAUFFAGE-SANITAIRE JEANNOT DELVAUX, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.  
R. C. Luxembourg B 29.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078331.3/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**NAUTILUS BAD KULTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.  
R. C. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078333.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**DBST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 94.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078334.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**TECHNO PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 25, rue de Hellange.  
R. C. Luxembourg B 77.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(078335.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**FIDIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.189.

*Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg.
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078337.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 110.333.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

There appeared:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a Delaware Limited Partnership, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

here represented by Mrs. Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on August 12, 2005,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a DELAWARE LIMITED PARTNERSHIP, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

here represented by Mrs. Ruth Niland, prenamed, by virtue of a proxy given in New York on August 12, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

## Title II. - Capital, Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million Euro (40,000,000.- EUR) represented by one million six hundred thousand (1,600,000) shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, divided into:

- 1) eighty thousand (80,000) Class A shares;
- 2) eighty thousand (80,000) Class B shares;
- 3) eighty thousand (80,000) Class C shares;
- 4) eighty thousand (80,000) Class D shares;
- 5) eighty thousand (80,000) Class E shares;
- 6) eighty thousand (80,000) Class F shares;
- 7) eighty thousand (80,000) Class G shares;
- 8) eighty thousand (80,000) Class H shares;
- 9) eighty thousand (80,000) Class I shares;
- 10) eighty thousand (80,000) Class J shares;
- 11) eighty thousand (80,000) Class K shares;
- 12) eighty thousand (80,000) Class L shares;
- 13) eighty thousand (80,000) Class M shares;
- 14) eighty thousand (80,000) Class N shares;
- 15) eighty thousand (80,000) Class O shares;
- 16) eighty thousand (80,000) Class P shares;
- 17) eighty thousand (80,000) Class Q shares;
- 18) eighty thousand (80,000) Class R shares;
- 19) eighty thousand (80,000) Class S shares;
- 20) eighty thousand (80,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company shall decide whether the redeemed shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Managers shall take the necessary steps (i) to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease and (ii) generally to perfect the cancellation of the redeemed shares, including to request any Luxembourg notary to document the capital decrease in a notarial deed; each shareholder undertakes to give its consent and to issue any documents as requested, to ensure due perfection of the cancellation for the redeemed shares. In case any redeemed shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of the liquidation proceeds.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### Title III. - Management

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand Euro (3,000.- EUR).

For decisions having a value of an amount over three thousand Euro (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Title IV. - General meeting of the shareholders

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### Title V. - Financial year, Profits, Reserves

**Art. 16.** The company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

The balance of the net profits will be allocated to each class of shares pro rata to the profits generated in each of the above listed classes of shares.

As between shareholders, in each respective class of shares, the amount of net profits to this class may be distributed to the shareholders pro rata to their shareholding in the relevant class of shares.

To the extent that a loss attributable to one or more classes of shares (the «Generating Classes») has reduced the distributions which would have been made to other classes (the «Affected Classes») had there be no such loss, there shall be a claw-back in favor of all the Affected Classes. Under this claw-back the Affected Classes will be entitled to receive an allocation of profits subsequently arising in the Generating Classes up to and until the Affected Classes will have received allocations which they would have received if the prior distributions had not been affected by losses in the Generating Classes.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory disposition*

The first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2005.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, two hundred and eighty-three shares . . . . .	283
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, two hundred and seventeen shares . . . . .	217
Total: five hundred shares . . . . .	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,250.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders unanimously took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three.

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam (The Netherlands), on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskyalaan 1207, 1077XX Amsterdam (The Netherlands);

2. Mr Paul Obey, born in Barnehurst, Kent (United Kingdom), on March 5, 1966, professionally residing at Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (United Kingdom);

3. Mr Alain Steichen, attorney-at-law, born in Luxembourg, on April 28, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

ici représenté par Madame Ruth NILAND, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New York, le 12 août 2005,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

ici représenté par Madame Ruth Niland, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New York, le 12 août 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. - Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, divisé en:

- 1) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A;
- 2) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe B;
- 3) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe C;
- 4) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe D;
- 5) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe E;
- 6) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe F;
- 7) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe G;
- 8) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe H;
- 9) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe I;
- 10) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe J;
- 11) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe K;
- 12) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe L;
- 13) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe M;
- 14) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe N;
- 15) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe O;
- 16) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe P;
- 17) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe Q;
- 18) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe R;
- 19) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe S;
- 20) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chacune des classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société décidera si les parts sociales rachetées seront annulées ou non; dans le cas d'annulation, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires (i) pour modifier les statuts de la Société afin de refléter ladite réduction de capital et (ii) plus généralement, pour rendre effective l'annulation des parts sociales rachetées, y compris de charger un notaire luxembourgeois de documenter la réduction de capital par un acte notarié; chaque associé s'engage à donner son accord et à signer tous documents requis aux fins d'assurer l'annulation effective des parts sociales rachetées. Si les parts sociales rachetées continuent à exister dans le portefeuille de la Société, elles n'auront pas de droit de vote ni aucun droit de participer aux distributions de dividendes ou de produits de liquidation.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société, empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance, peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### Titre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### Titre V. - Année comptable, Profits, Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Le solde du bénéfice net est attribué à chaque classe de parts sociales au pro rata des bénéfices produits dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant.

Entre associés, dans chacune des classes de parts sociales existantes, le bénéfice net revenant à chaque classe sera distribué au pro rata des parts sociales que chacun détient dans la classe de parts sociales concernée.

Dans la mesure où une perte, attribuable à une ou plusieurs classes de parts sociales (les «Classes Sources»), a diminué les distributions qui auraient été faites aux autres classes (les «Classes Affectées») en l'absence de perte, il y aura un claw-back en faveur de toutes les Classes Affectées. En vertu de ce claw-back, les Classes Affectées seront autorisées à recevoir une part de profits survenant par la suite dans les Classes Sources à concurrence de et jusqu'à ce que les Classes Affectées auront perçu les parts de profits qu'ils auraient reçu si les distributions précédentes n'avaient pas été affectées par les pertes dans les Classes Sources.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, deux cent quatre-vingt-trois parts sociales . . . . .	283
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, deux cent dix-sept parts sociales . . . . .	217
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.250,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois.

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Monsieur Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam (Pays-Bas), le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077XX Amsterdam (Pays-Bas);

2. Monsieur Paul Obey, né à Barnehurst, Kent (Grande-Bretagne), le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (Grande-Bretagne);

3. Maître Alain Steichen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Niland, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 40, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

P. Frieders.

(079779.3/212/472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

### **AERIUM RETAIL PROPERTIES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.319.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Mr. Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. - Purpose, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of AERIUM RETAIL PROPERTIES INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. - Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal

year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions*

Thereafter, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Mr. Anthony Mehran Khoi, Director (gérant de sociétés), born on September 19, 1960 in Teheran, Iran, residing professionally at 23, rue Vernet, 75008 Paris France, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting as stated hereabove, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est cours,

ici représentée par Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de AERIUM RETAIL PROPERTIES INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. - Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. - Année sociale, Bilan, Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. - Dissolution, Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A., susmentionnée, a souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.
2. M. Anthony Mehran Khoi, Gérant de sociétés, né le 19 septembre 1960 à Téhéran, Iran, résidant professionnellement au 23, rue Vernet, 75008 Paris, France, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Niedner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 49, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2005.

P. Bettingen.

(079679.3/202/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

### **M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078430.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

### **R.P.M. GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 66.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

A. Schwachtgen

*Notaire*

(078367.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**C.O.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 63.611.

*Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg.
- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07135. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078338.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**FINTINVEST A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.446.

*Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg.
- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07136. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078339.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**SORIFAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.578.

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SORIFAC S.A., R.C.S. Numéro B 73.578 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 211 du 16 mars 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille cinq cents (1.550) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les mille cinq cents (1.550) actions privilégiées de la catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, les actions privilégiées de catégorie B prenant part au vote du premier point dudit ordre du jour, conformément à l'article 46 de la loi du 10 avril 1905 telle que modifiée, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoirs quant à la gestion journalière de la société.
3. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle.
4. Refonte complète des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'objet social de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

*Deuxième résolution*

Toute référence à une délégation de pouvoirs de la gestion journalière de la Société est supprimée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 11 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SORIFAC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille cinq cents (1.550) actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les mille cinq cents (1.550) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-)

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les vingt-cinq mille (25.000) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 août 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B donnent droit à un dividende privilégié récupérable égal à cinq pour cent (5%) de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices.

Ces actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B confèrent encore un droit privilégié au remboursement de l'apport en cas de liquidation, sans préjudice de leur droit pari passu avec les autres actions dans la distribution du bénéfice de liquidation.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(079824.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**ULTIMATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.094.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH07018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(078423.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ULTIMATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.094.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH07017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(078425.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ULTIMATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.094.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH07015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(078426.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AMITIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 54.736.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078343.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AMITIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 54.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078345.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AMITIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 54.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078346.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AMITIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 54.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078347.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COSMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 53.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078365.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COSMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 53.159.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**EXPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078359.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**GHYZEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078360.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**VAN DIJCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 38.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078361.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CAPIVENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 54.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078362.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CAPIVENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 54.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078363.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**LE-GO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Pétange, 2, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 77.603.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

(078414.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**GEIMER FARBES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.696.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Clémency, le 18 août 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

E. Jolas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078369.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.604.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(078389.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**WAINBROM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.309.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(078408.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.940.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A

Signature

(078409.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**UPPER THAMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 87.432.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078529.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 67.582.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(078410.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.732.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(078411.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**LEYLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 67.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(078413.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(078416.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**MEGINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078432.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**NASELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078427.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**NASELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.410.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078428.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**NASELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078429.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ADONIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 43.719.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 mai 2005*

Les actionnaires de la société ADONIS HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social à Luxembourg, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission avec effet immédiat des administrateurs en fonction, Monsieur Armand Distave et Monsieur Raymond Le Lourec demeurant à Luxembourg;

- nomination de deux nouveaux administrateurs:

\* Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg;

\* Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an deux mille dix.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06548. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(078455.3/3083/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COLYZEO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 102.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre de la gérance

Signature

(078431.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**HALIFAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.782.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(078433.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**JAN PLAS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.464.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juillet 2005*

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078440.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**SIGNUM LUXEMBOURG I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 87.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078531.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**AGENCE D'ASSURANCES CLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.

R. C. Luxembourg B 97.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07358, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE D'ASSURANCES CLER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078458.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**FENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 110.358.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FENT S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 août 2005.
  2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
  3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.
- Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FENT HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 août 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FENT S.A., prédésignée . . . . .	3.098	30.980
2. M. Luc Hansen, prénommé . . . . .	1	10
3. M. Pierre Lentz, prénommé . . . . .	1	10
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3.100</b>	<b>31.000</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Thierry Fleming, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 62, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

J. Elvinger.

(079938.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**ITUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 101.120.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance de la Société du 24 août 2005*

Il résulte de la résolution circulaire du conseil de gérance de la Société en date du 24 août 2005 que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITUNES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078446.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.364.

*Extrait suite à la cession de parts sociales*

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 (ci-après dénommée «ERE») a cédé 15 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Barg, né le 26 septembre 1950, à Mülheim-Rhur, demeurant en Allemagne, à Duppelstr. 26, D-24105 Kiel (ci-après «M. Barg»).

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 11 août 2005 que M. Barg a cédé 15 parts sociales qu'il détenait dans la Société à ERE.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 12 août 2005 que ERE a cédé l'entière des parts qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit 250 parts sociales à HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. (nouvellement HBI, S.à r.l.), ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078538.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**NEW TAXI MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.  
R. C. Luxembourg B 95.367.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social.

L'intégralité du capital est représentée par:

M. Luis Manuel Vieira De Matos,  
demeurant à L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.

L'associé décide de transférer le siège social de L-3490 Dudelange, 29, rue Jean Jaurès à L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 15.00 heures.

Fait à Dudelange, le 1<sup>er</sup> août 2005.

L.M. Vieira De Matos.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(078449.3/612/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**ANDETHANA 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 81.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANDETHANA 2000, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078459.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**BENPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 49.382.

*Cession de parts sociales*

- Monsieur Pollastro Hervé, domicilié, 688, rue Salvadore Allende à F-57 390 Audun-le-Tiche, cède les 251 parts sociales

qu'il détient dans la S.à r.l. BENPOL, R.C. N° B 49.382,

avec siège social, 7, rue Jean Jaures, L-3490 Dudelange,

à

- Monsieur Wecker Jean-Marc, domicilié, 12, rue de l' eau, à F-57 330 Volmerange-les-Mines

Ce acceptant.

De même,

- Monsieur Benhous Robert, domicilié, 466, rue Salvadore Allende à F-57 390, Audun-le-Tiche,

cède les 249 parts sociales

qu'il détient dans la, S.à r.l. BENPOL, R.C. N° B 49.382,

avec siège social, 7, rue Jean Jaures, L-3490 Dudelange

à

- Madame Wecker - Schichkova Aleksandra, domicilié, 12, rue de l' eau, à F-57 330 Volmerange-les-Mines

Ce acceptant,

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties à savoir: 23.695,35 EUR.

Pour un total de 500 parts sociales.

Ces présentes prendront leur plein effet à compter du 5 juin 2005.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2005.

Pour acceptation

J.-M. Wecker / H. Pollastro / A. Wecker- Schichkova / R. Benhous

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07741. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(078450.3/612/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**BENPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 49.382.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures.

*Ordre du jour:*

- Démissions,
- Nomination,
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Hervé Pollastro, demeurant 688, rue Salvador Allende F-57390 Audun-Le-Tiche	251 parts sociales
2) Monsieur Robert Benhous, demeurant 466, rue Salvador Allende F-57390 Audun-Le-Tiche	249 parts sociales
	500 parts sociales

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Robert Benhous, prédit, en tant que gérant technique et lui donnent décharge.

Ils acceptent la démission de Monsieur Hervé Pollastro en tant que gérant administratif et lui donnent décharge.

Les associés appellent aux fonctions de gérant technique et unique, Monsieur Jean-Marc Wecker, domicilié 12, rue de l'Eau à F-57330 Volmerange-Les-Mines.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique et unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à Dudelange, le 25 mai 2005.

M. H. Pollastro / M. R. Benhous.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078452.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.494.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 août 2005 au siège social*

*Deuxième résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Emanuela Brero et de Monsieur Ferdinando Cavalli de leur fonction d'administrateur, décide d'accepter ces démissions. Le conseil les remercie pour leur activité déployée jusqu'à ce jour.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Troisième résolution*

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sergio Vandi, demeurant à Luxembourg et Monsieur Salvatore Desiderio, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078461.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**19 B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.062.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078532.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**ZITHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 97.227.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1355 du 19 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZITHER LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078457.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**A-PART CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 1, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 99.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07360, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A-PART CONCEPT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

(078464.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**AUTODESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 81, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 103.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTODESIGN S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078467.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**AMARANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 157, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 110.367.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Maria de Lurdes De Carvalho Monteiro, commerçante, née le 25 août 1970 à Amarante, (Portugal), épouse de Monsieur José Augusto De Oliveira Gouveia, demeurant à L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Titre I. - Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AMARANTE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de gros et de détail dans la branche alimentaire d'articles d'épicerie et accessoires, de produits de tabacs, de boissons alcooliques, de semences, de plantes, de fourrages, d'insecticides, d'articles scolaires ainsi que d'articles de mercerie-bonneterie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Maria de Lurdes De Carvalho Monteiro, commerçante, demeurant à L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3512 Dudelange, 157, rue de la Libération.
- 2.- Est nommé gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria de Lurdes De Carvalho Monteiro, commerçante, née le 25 août 1970 à Amarante, (Portugal), épouse de Monsieur José Augusto De Oliveira Gouveia, demeurant à L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. De Carvalho Monteiro, A. De Oliveira Gouveia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2005, vol. 532, fol. 67, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(079964.3/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

### **AUTO-SERVICE FISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 33, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTO-SERVICE FISCHER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078470.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

### **VALMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.496.

#### **EXTRAIT**

La fiduciaire F.O.R.I.G SC nommée au poste de commissaire aux comptes pour la société VALMONT INVESTISSEMENTS S.A., le 11 mai 2001 se révoque; par conséquent, le commissariat est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07087. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078476.3/1039/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**BK INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.  
R. C. Luxembourg B 99.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BK INDUSTRIE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078473.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BOKAY PICTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3876 Schifflange, 3, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 95.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOKAY PICTURES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078475.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BRICOBOIS 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.  
R. C. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07366, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRICOBOIS 2000, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078487.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BRICOBOIS 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.  
R. C. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRICOBOIS 2000, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078489.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BRICOBOIS 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.  
R. C. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRICOBOIS 2000, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078490.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE JOSEPH RONK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 32.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOUCHERIE-CHARCUTERIE JOSEPH RONK, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078478.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**SITOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.231.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2004,

GEFCO CONSULTING, S.à r.l., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. B 69.580, a dénoncé la convention de domiciliation conclue avec la société SITOS INTERNATIONAL S.A., R.C. B 60.231.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

GEFCO CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03546. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078483.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**FIDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.576.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(078482.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**ALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.704.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 24 juin 2005*

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

ALADIN HOLDING S.A.

FINDI, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04745. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086415.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**INFOTEQ EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 80.193.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 août 2005 pour l'exercice clos au 31 décembre 2004*

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui sont les suivants.

Les actionnaires de la société ont approuvé les résolutions suivantes relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2004:

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la nomination de BARINGTON S.A. en tant que nouvel administrateur en remplacement de TIMBERLINE TRADING LIMITED sortant.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06547. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078485.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CADRAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue A. Weicker.  
R. C. Luxembourg B 56.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CADRAN S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078491.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CAR WASH DELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 101.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAR WASH DELUX, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078493.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**PRAIBON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 75.088.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2005*

Madame Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée tenue en 2007.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07705. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078571.3/800/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078495.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 76.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04343, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(078497.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**CLERBAUT AUTOMOBILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GARAGE ROLAND CLERBAUT, S.à r.l.).**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.  
R. C. Luxembourg B 22.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07372, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLERBAUT AUTOMOBILES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078499.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**COGECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5864 Fentange, 11, rue Armand Rausch.  
R. C. Luxembourg B 102.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COGECO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078501.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ALLIAT R.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 85.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(078533.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**DEBUE & ZEIMES DOCTEURS EN MEDECINE VETERINAIRE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 102.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEBUE & ZEIMES DOCTEURS EN MEDECINE VETERINAIRE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078504.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**EAU'CEANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.  
R. C. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAU'CEANE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078507.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**EHELLES ANDRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 26, route des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 74.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EHELLES ANDRE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078509.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---

**ENERGIE ELECTRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel.  
R. C. Luxembourg B 51.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENERGIE ELECTRIQUE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078510.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

---